



Caisse Primaire d'Assurance Maladie - CPAM

SANTÉ &
SOLIDARITÉ

LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE S'INSTALLE BOULEVARD CLÉMENCEAU

Implantée depuis près de 40 ans dans le quartier du Val Fourré, la CPAM déménage et va intégrer de nouveaux locaux à compter du 3 janvier 2022.

Publié le 16 décembre 2021

LA CPAM S'INSTALLE BOULEVARD CLÉMENCEAU

Le **15 décembre**, la **CPAM** a quitté ses locaux situés 7 rue Georges-Bizet pour emménager dans l'ancien hôtel des impôts rénové au 31 boulevard Georges Clémenceau.

Le nouvel accueil ouvre ses portes aux assurés à partir du **3 janvier 2022**.

Du jeudi 16 décembre au vendredi 31 décembre 2022, les assurés doivent se rendre dans l'accueil le plus proche situé aux **Mureaux** ou à l'espace France Services de **Mantes-la-Ville**

(
[Cliquez ici pour découvrir la liste des points d'accueil disponibles près de chez vous](#)

(
<https://www.ameli.fr/yvelines/assure/adresses-et-contact/points-accueil>

).

+ RAPIDE ! UN ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

Les conseillers Assurance Maladie reçoivent sur **rendez-vous**.

La prise de rendez-vous peut être réalisée depuis le

[compte ameli](https://assure.ameli.fr/PortailAS/appmanager/PortailAS/assure?_somtct=true) (https://assure.ameli.fr/PortailAS/appmanager/PortailAS/assure?_somtct=true)

ou en appelant le **36 46** (service gratuit + prix de l'appel).

+ PRATIQUE ! VOS DÉMARCHES VIA LE COMPTE AMELI

Le compte **ameli** permet d'effectuer la plupart des démarches en toute autonomie, de chez soi :

- Obtenir une attestation de droit ou d'indemnité journalière,
- Commander une carte européenne d'Assurance Maladie,
- Commander une carte Vitale,
- Déclarer la perte ou le vol de sa carte Vitale,
- Déclarer un changement de situation...

[Créer son compte ameli \(https://assure.ameli.fr/PortailAS/appmanager/PortailAS/assure?_somt=true\)](https://assure.ameli.fr/PortailAS/appmanager/PortailAS/assure?_somt=true)

Cette nouvelle implantation permet de développer par ailleurs, des nouvelles synergies avec les services de la **PMI** et de l'**Aide sociale** du Conseil Départemental avec qui la **CPAM** partagera les locaux.

